

DELIBERATION N° 104/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE DECONSTRUCTION, RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU QUAI A AU PORT DU LARIVOT

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Nombre de Conseillers Présents : 33

Nombre de Procuration : 06

Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39

Vote:

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIOU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (visio), Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elainne JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

<u>ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES</u>: Gilles ADELSON→ Procuration à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR→ Procuration à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD→ Procuration à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR→ Procuration à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY→ Procuration à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO→ Procuration à Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS: Serge BAFAU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Eliodore TORVIC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-104-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021

 ${\bf Vu}$ la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération 105/2018/CACL du 12 Juillet 2018 portant la prise d'acte du transfert du port du Larivot ;

Vu la délibération 179/2019/CACL du 25 Novembre 2019 approuvant l'orientation stratégique Pêche de la CACL et du Plan de relance Pêche ;

Vu la stratégie de modernisation du port de commerce et de pêche du Larivot :

Entendu l'avis favorable de la Commission Développement Economique du vendredi 4 juin 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité le lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le lundi 05 juillet 2021 ;

Entendu le Rapport N° 104/2021/CACL relatif à l'approbation du plan de financement du projet de déconstruction, reconstruction et modernisation du quai A au port du Larivot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 104/2021/CACL** relatif à l'approbation du plan de financement du projet de déconstruction, reconstruction et modernisation du quai A au port du Larivot

APPROUVE le plan de financement proposé pour l'opération ci-dessus mentionné d'un montant global de 8 000 000 € (**Huit millions d'euros**) :

	2021/2022	2023/2024	Montant
CACL (20%)	6 516 €	1 593 484 €	1 600 000 €
Plan de relance	1 000 000 €	-	1 000 000 €
EUROPE (FEAMP) / CTG	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	5 400 000 €	5 400 000 €
Total	973-24973 Date de té	3000 5 31.6 6 sé de réce /6/39/3-484 r€ fecture 8 000 000 € 973-249730045-20210707-104-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021	

APPROUVE la part CACL d'un montant de **1 600 000** € de 2021 à 2024, dont **6 516** € (six mille cinq cent-seize euros) au titre de l'année 2021 à 2022.

AUTORISE le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

<u>Mention des voies et délais de recours</u>: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le mercredi 07 juillet 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-104-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021